



Préavis municipal n° 06 / 2025

Concernant les travaux de construction d'un parc public « Parc de La Chiésaz », pour un montant total de CHF 947'500.- TTC

Rapport de la Commission ad hoc

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 06 / 2025 s'est réunie le 3 avril 2025 de 20h00 à 22h10 et s'est constituée comme suit :

		Présences	
		03 / 04 20h00 à 22h10	
Présidente	Mirta Olgiati Pelet	X	
Membres	Marc Schreiber	X	
	Tanguy Krebs	X	
	Pascale Yoakim	X	
	Laetitia Martinez	X	
	Jérémy Repond	X	
	Tommasina Maurer	X	
Membre consultatif COFIN	Bertrand Nanchen	X	

Préambule

La commission s'est réunie en présence de Monsieur Thierry George, municipal délégué, Alex Negro, collaborateur du service de l'urbanisme, Cédric Vuadens, nouveau collaborateur du même service, et Emmanuel Tonetti, architecte paysagiste du bureau In Situ, auteur du projet.

Comme d'habitude, le municipal et l'architecte paysagiste ont expliqué le projet depuis la genèse jusqu'au préavis. Ensuite, la commission a posé des questions pour éclaircir quelques points. A la fin, la commission a analysé et débattu le projet pour venir à une conclusion.

Historique

Le projet de création du Parc de la Chiésaz a débuté avec l'approbation d'un crédit d'étude voté en 2024, marquant une étape significative dans l'aménagement de cet espace.

Ce projet est né d'un échange de parcelles entre la commune de Saint-Légier et le Home Salem, visant à établir un chemin de liaison entre les collèges de Blonay et de Saint-Légier. Cette initiative a également pour objectif de préserver la ligne de vue entre le château et



l'église, conformément aux dispositions du plan d'affectation qui interdit toute construction pouvant obstruer cette vue emblématique.

Afin de garantir la pertinence du projet, une démarche participative a été mise en place, impliquant la population, mais aussi des discussions avec les écoles et le Home Salem : elle a permis de recueillir environ 80 retours sous forme de cartes de suggestions de la part des citoyens.

Par ailleurs, il est important de noter qu'un parc à chèvres a existé à cet emplacement depuis plusieurs générations, créant un attachement fort de la population envers cet espace. Ce projet vise non seulement à revitaliser cet héritage, mais aussi à répondre aux besoins de la communauté en offrant un lieu de détente et d'interaction sociale intergénérationnelle, tout en intégrant des éléments de biodiversité et d'éducation environnementale.

Analyse

I. Réponses aux questions

Infrastructures :

- *Sécurisation et éclairage* : le chemin principal sera équipé d'un éclairage minimal et bas, car une utilisation nocturne n'est pas souhaitée. Le parc restera complètement ouvert, sans barrières.
- *Chemin* : le chemin aura une largeur de 2 mètres et sera fait de gravier stabilisé, qui est perméable. Le parcours ludique vers le canapé forestier utilisera des copeaux. Il est à noter qu'un chemin en béton coulé, comme il est fait sur la première partie, aurait un coût équivalent à celui de l'ensemble du parc.
- *Toilettes* : il n'y aura pas de toilettes publiques, car le plan d'affectation ne permet pas de constructions ; les toilettes publiques se trouvent dans le périmètre de l'église.
- *Points d'eau* : des points d'eau seront disponibles dans la partie basse (fontaine à boire, jeux d'eau) et au parc à chèvres.

Place de jeux :

- *Revêtement de la place de jeux* : le choix s'est porté sur le gravier roulé pour son côté souple, contrairement au sol synthétique souple qui est coûteux et s'use rapidement.
- *Trampolines* : les trampolines sont encastrés dans le sol, conçus pour une personne, et ne présentent pas de danger pour les utilisateurs.
- *Jeux d'eau* : les jeux d'eau n'ont pas de système de récupération d'eau, fonctionnent avec un débit faible grâce à une pompe manuelle et peuvent être coupés en cas de restrictions d'eau. Ils sont principalement destinés aux petits enfants.
- *Jeux de cordage* : les jeux de cordage sont plus simples et plus petits que ceux présents par exemple au château de La Tour-de-Peilz.



Autres activités :

- *Fitness urbain* : cette installation répond au souhait exprimé par des nombreux participants à la démarche participative, soulignant son importance pour la communauté.
- *Canapé forestier* : il répond à la demande des écoles ; le choix du canapé forestier est dicté par la nature du terrain, qui s'y prête particulièrement bien, bien qu'il existe d'autres solutions pour l'école dans la nature.
- *Chèvres* : le Home continuera de s'occuper des chèvres, comme par le passé.

Travaux et entretien :

- *Suivi des travaux* : le suivi est assuré pour garantir la santé des arbres lors des plantations, en respectant les règles de l'art.
- *Entretien* : l'entretien est réalisé par les employés de la Commune avec les effectifs actuels. Il comprend un nettoyage régulier, un peu de taille et deux fauchages par an de la prairie fleurie.

Autres :

- *Fleurs* : la culture de fleurs coupées est déjà existante et a été intégrée dans le projet.

II. Analyse de la commission

Lors des discussions au sein de la commission, les points suivants ont été abordés et pris en compte dans la recommandation finale.

- *Évaluation du projet* : le projet est considéré comme très bon, beau et cohérent, avec un coût qui peut sembler élevé, mais qui est acceptable considérant la surface offerte.
- *Absence de parc d'agrément* : Saint-Légier ne possède pas de parc d'agrément comparable à ceux de l'Ancien Stand et de Mon Foyer à Blonay, ce qui constitue une motivation supplémentaire pour le développement de ce projet.
- *Patrimoine* : le parc participera au maintien du patrimoine bâti de la Commune en liant l'église de la Chiésaz et le château de Blonay que ce soit visuellement (mise en valeur du point de vue) ou physiquement (renforcement du maillage piétonnier).
- *Conscience des coûts* : bien que le coût total soit élevé, le projet n'est pas perçu comme luxueux. Le prix au m² est relativement bas (en-dessous de 100.- contre 250.- pour l'aménagement paysager d'un quartier d'habitation), grâce à une grande surface et un aménagement principalement végétal. Des préoccupations concernant les coûts ont été exprimées lors de discussions antérieures, ce qui a conduit à une attention particulière sur ce point.



- *Coûts du chemin* : le chemin représente une part significative des coûts (60%), principalement en raison des terrassements nécessaires. Cette partie n'est pas négociable, car le chemin est prévu dans le plan d'affectation et il doit être réalisé. De fait, le coût du parc qui l'accompagne ne s'élèverait qu'à environ 360'000.-.
- *Choix des matériaux* : le gravier roulé, qui chauffe beaucoup, pourrait être remplacé par des copeaux, bien que cela implique un entretien plus important.
- *Parc à Chèvres* : le coût du parc représente 10% de la somme totale, jugé excessif par certains, mais important pour de nombreux membres de la commission et pour la population. Par ailleurs, ce parc à chèvres a été mentionné dans l'échange de parcelles entre le Home Salem et la Commune de St-Légier.
- *Arbres Fruitiers* : des doutes ont été exprimés sur la pertinence des arbres fruitiers dans un espace public, car il existe le danger qu'une branche casse lorsqu'on grimpe pour en cueillir les fruits.

Les membres de la commission se sont entendus sur une option permettant de réduire le crédit de construction sans préjudice à la cohérence du projet, notamment de supprimer l'entretien de suivi de garanties (économie considérable, poste 11, p. 9 du préavis). Ce coût de 47'000 CHF est jugé superflu.

La commission a également discuté de deux autres options, qui n'ont, finalement, pas été retenues :

- On pourrait enlever le fitness urbain. Cette installation ne semble pas indispensable, mais a été demandée lors de la démarche participative et correspond à une tendance populaire. Cette réduction n'a pas été retenue à cause de la faible économie qu'elle représente.
- On pourrait modifier le parc à chèvres, qui représente 10% du budget total. L'installation doit répondre à des normes imposées, ce qui explique son coût. Ce parc constitue néanmoins le cœur du projet et il est important pour de nombreux habitants.

En conclusion, la commission soutient le projet tout en formulant trois vœux pour son amélioration :

1. *Remplacement des surfaces minérales* : la commission propose de renoncer aux surfaces minérales dans la zone de jeux et de remplacer le gravier roulé par des copeaux de bois. Cette modification vise à éviter un îlot de chaleur et à créer un environnement plus naturel et sécuritaire pour les enfants.
2. *Suppression de l'entretien de suivi des garanties* : il est recommandé de supprimer l'entretien de suivi des garanties, ce qui devrait permettre de réduire les coûts du projet de 47'000 CHF.
3. *Accessibilité des toilettes* : la commission insiste sur la nécessité de rénover les toilettes à côté de l'église pour les rendre accessibles à tout le monde, assurant ainsi l'inclusivité de l'espace.



Suite au deuxième vœu et conformément au crédit d'étude déjà accepté, la commission dépose un amendement pour réduire le crédit à 900'000 CHF, garantissant une gestion financière plus équilibrée tout en répondant aux besoins de la communauté. Ce montant est par ailleurs celui mentionné dans le préavis sur le crédit d'étude et présent dans le Budget 2025 adopté par le Conseil communal.

Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité telles qu'amendées, comme suit :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrit dans le présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 900'000.- TTC ;
- de prendre acte de l'encaissement des deux subventions.

Blonay, le 14 avril 2025

Pour la Commission

La Présidente

M. Mirta Olgiati Pelet

Le Rapporteur

M. Marc Schreiber